Les institutions de la IVe République

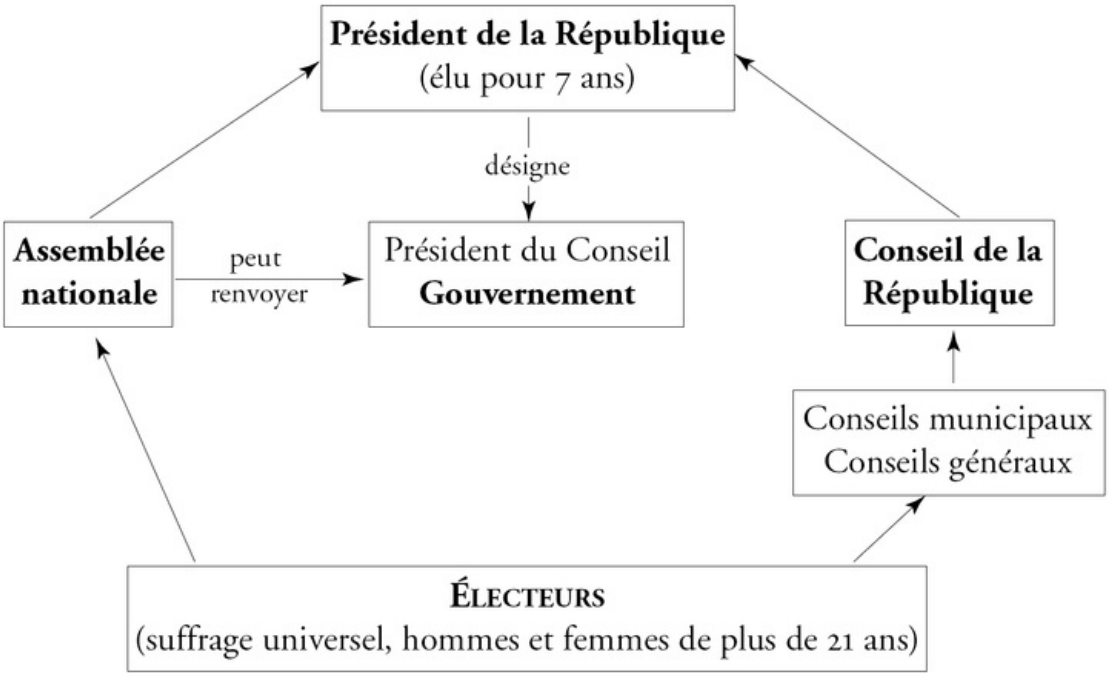

De 1944 à 1946, un **gouvernement provisoire** dirige la France. Une nouvelle Constitution est votée en octobre **1946** : le régime politique de la France devient la **IVe République**.

Il s'agit d'un **régime parlementaire** (régime d'assemblée) puisque le Parlement (Conseil de la République et Assemblée nationale) peut renvoyer le président du Conseil et le gouvernement. Les électeurs votent au suffrage universel, y compris les **femmes** qui n'ont le droit de vote que depuis la Libération.

Les gouvernements de la IVe République sont nombreux à se succéder, créant une **instabilité ministérielle** qui décrédibilise rapidement les institutions.

© 2000-2025, Miscellane